

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2016, Madame le Maire rappelle que Conseil Municipal doit prendre en compte deux baisses notables de recettes.

La première est liée au transfert de la compétence voirie à la Communauté de Communes du Pays Belmontois. En effet, afin de faire face à l'augmentation des dépenses qu'implique cette prise de compétence, la communauté de communes va augmenter ses taux d'imposition. En contrepartie, les communes membres, qui sont déchargées d'une partie de leurs dépenses de voirie, se sont engagées à baisser leurs taux d'imposition des quatre taxes directes locales : la Taxe d'Habitation, le Foncier Bâti, le Foncier Non Bâti et la Cotisation Foncière des Entreprises. Le calcul des nouveaux taux a été confié à la Trésorerie.

Plusieurs conseillers font remarquer que ces changements devront être expliqués aux habitants de la communauté de communes.

D'autre part, Madame le Maire rappelle que la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'État continue elle aussi de baisser.

Madame REIGNIER présente ensuite les principaux projets à l'étude pour le Budget Primitif 2016, en section d'investissement.

- Salle polyvalente, rénovation de la salle matériel. Les devis sont en cours de réception, coût approximatif : 20 000 € TTC.
- Mise en accessibilité de la mairie, dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) : 5 000 € TTC.
- Modification de la porte extérieure des toilettes de la salle polyvalente : 3 000 € TTC.
- Aménagement de vestiaires à la salle Robert Demelle : les contraintes sont nombreuses (accès PMR, installation de douches, maintien de la surface actuellement occupée pour les tables de ping-pong, etc.) et la commune et l'EP 138 étudient les différentes possibilités d'aménagement et leur coût.
- Aménagement de la rue de l'Église. Ce projet englobe la réhabilitation de l'ensemble des réseaux (assainissement, eaux pluviales et eau potable) l'enfouissement des réseaux souples, la chaussée et l'aménagement urbain de cette rue. Compte tenu de l'importance des travaux et de leur coût, ce projet s'étalera sur plusieurs années.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des premières estimations :

- réseau eaux usées : 70 000 € TTC,
- réseau d'eau potable : rénovation prise en charge par le SIAEP de Rouessé Fontaine.
- Enfouissement des réseaux souples, en lien avec le Conseil Départemental : les prestataires réseaux n'ayant pas encore tous répondu, il n'y a pas encore d'estimation.
- Candélabres : en attente de réception d'un devis.
- Aménagement de la rue et chaussée : l'ATESART a proposé une première ébauche pour un montant de 309 000 euros TTC. Madame le Maire précise que ces 2 derniers éléments vont permettre d'élaborer un cahier des charges pour la recherche d'un Maître d'Œuvre.

Monsieur GESLAND demande si ces travaux peuvent impacter l'organisation du Bric-à-brac au mois de mai : Madame le Maire répond que cette année cela ne posera pas problème.

Budget primitif 2016 Commune - Ouverture de crédits

Madame le Maire rappelle que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, le Conseil Municipal peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le Conseil Municipal décide d'inscrire en dépenses d'investissement :

Dépense	Tiers	Montant	Chapitre	Article
Fourniture de panneaux de signalisation	NADIA Signalisation	692.33 €	21	2188
TOTAL				692.33 €

La somme de six cent quatre-vingt-douze euros et trente-trois cents sera inscrite au compte 2188.

Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme - Choix d'un bureau d'études.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'étude, par la commission d'appel d'offres du 04 février 2016, des offres présentées dans le cadre du processus de sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme de la commune de Maresché. Il s'agit d'une procédure adaptée passée sous le seuil de 200 000 euros (Art.28-1 et 74-II du Code des Marchés Publics).

Elle fait un bref compte-rendu des entretiens avec les deux candidats auditionnés. Si les compétences et les propositions tarifaires des deux équipes étaient similaires, très proches, l'une est apparue plus précise, plus ordonnée dans sa façon de faire. Les équipes avaient deux approches différentes : l'une était très attachée aux paysages et témoignait d'une préoccupation environnementale beaucoup plus marquée.

Mme POTIER et M. MAUFAY, présents lors de l'entretien, précise que le candidat retenu semblait plus rigoureux, avait plus d'expérience et avait plus de références d'élaboration de PLU.

Madame le Maire informe donc le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres a décidé de retenir la proposition de Monsieur Xavier DEWAILLY, Urbaniste qualifié, 3 Allée Jean Jaurès 72100 LE MANS, d'un montant de 22 875.00 € HT (vingt-deux mille huit cent soixante-quinze euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le choix du bureau d'étude retenu par la Commission d'Appel d'Offres. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le marché et toutes les pièces à intervenir relatives à ce dossier.

M. BELLISSEN, présent lors de l'audition des candidats, a assisté il y quelques jours à une réunion publique conduite par Monsieur DEWAILLY, à Saint Jean d'Assé concernant l'élaboration du PLU de cette commune. Il fait part des compétences démontrées par Monsieur DEWAILLY lors de cette réunion.

Déclaration d'intention d'aliéner : Parcelle AC n°193, 34, rue de Beaumont.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renoncer à son droit de préemption.

Demandes de subvention 2016.

Madame le Maire présente les demandes de subvention suivantes :

- École Sainte Thérèse de Beaumont-sur-Sarthe, demande de contribution financière pour les élèves résidant à Maresché.
- École publique de Vivoin, demande d'aide financière pour une classe de mer.
- Collège Le Joncheray, demande d'aide financière pour les sorties pédagogiques, les voyages culturels, etc.
- ASBB, l'association de basket de Beaumont sur Sarthe, demande de subvention de fonctionnement.

- Association de Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre, collège Sainte Thérèse Saint Joseph de Beaumont sur Sarthe, demande d'aide financière pour les sorties pédagogiques, les voyages culturels, etc.
- Association SOS Coup de Main, demande d'aide financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder :

- une subvention d'un montant de 100 € (cent euros) au Collège du Joncheray,
- une subvention d'un montant de 30 € (trente euros), à l'ASBB, association de basket de Beaumont sur Sarthe,
- une subvention d'un montant de 50€ (cinquante euros) à l'Association SOS Coup de Main.

Départ de deux agents communaux.

En raison du départ en retraite de Madame Marie-Thérèse CHAMPION, adjoint technique 2^{ème} classe, au 31/05/2016, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe, à raison de 18 heures par semaine, à compter du 1^{er} juin 2016.

D'autre part, Mme Florence MAUDET, qui travaille pour la commune 8 heures par semaine en tant qu'adjoint administratif 1^{ère} classe depuis le 1^{er} septembre 2013, a demandé sa mutation. En effet, l'une des autres communes qui l'emploie souhaite augmenter son temps de travail.

En remplacement de ce poste, le Conseil Municipal souhaite créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à raison de 6 heures par semaine.

Madame le Maire explique qu'étant donné que le temps de travail de ce poste est inférieur de plus de 10% à celui du poste existant, le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion doit être consulté. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires.

Questions diverses.

Madame le Maire présente la demande d'un habitant de Maresché qui sollicite l'autorisation de mettre une jardinière devant sa maison, située rue du Pont Romain. Après discussion, compte tenu de la réglementation en vigueur et de la largeur du trottoir à cet endroit, le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

M. LETAY a transmis la demande d'une autre habitante de la rue du Pont Romain qui signale que l'interdiction de stationner, matérialisée par des bordures de trottoirs jaunes, n'est pas respectée. Elle demande s'il est possible d'installer des balisettes. Le Conseil Municipal demande à avoir plus de renseignements concernant le coût, les autorisations nécessaires éventuelles, etc. et réserve donc sa réponse.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 24 mars 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 22h24.